



## Redressement JUDICIAIRE

-----  
Par lougate

Bonjour

nous devons passer au tribunal de commerce le 23/05/25 pour savoir si on sera en liquidation judiciaire

cela fera la troisième fois on nous a dit ce matin qu'il y aura un report encore une fois de 1 mois 1/2

or depuis le mois de février d'après l'administrateur on doit assurer de payer les salaires, l'URSSAF, la caisse des congés payés, les impôts, ainsi que les factures fournisseurs.

or à ce jour les charges ne sont pas payée depuis février comment se fait il que l'on continue comme ça et que le tribunal ne décide pas de nous mettre en liquidation, on se sert de l'argent qui rentre pour payés juste les salaires, et quelle que factures en proforma

je pense qu'entre l'administrateur et mon PDG il ne disent pas la vérité au tribunal. il trouve toujours quelque chose pour retarder l'inévitable Et les salariés commence à en avoir assez

la plus part se sont mis en maladie.

que pensez-vous de cette situation qui devient irrespirable

cordialement